



LIBERTÉS : RÉSUMÉ DU CHAPITRE I.

L'acquisition des libertés a été longue.

Une grande étape est la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 pendant la Révolution Française. Une seconde étape est la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme rédigée en 1948 après la Seconde Guerre Mondiale. En France, les libertés sont garanties par le préambule (c'est à dire l'introduction) de la Constitution de 1946.

Les libertés sont nombreuses mais les principales sont :

- ✓ La liberté individuelle est la liberté de ne pas être arrêté ou détenu de façon **arbitraire (injuste)**. Elle protège également la vie privée. Elle permet que des informations sur la vie privée ne soient pas stockées sans l'accord de la personne intéressée.
- ✓ La liberté d'aller et venir : chacun est libre de se déplacer.
- ✓ Les libertés de la pensée (opinion, expression, réunion et association). La liberté d'opinion (aussi appelée liberté de **conscience**) permet à chacun d'avoir une religion ou une opinion politique. Elle est prolongée par la liberté d'expression qui permet d'exprimer son opinion en privé comme en public par tous les moyens (film, radio, cinéma...). Enfin, chaque citoyen a le droit de se réunir avec d'autres pour discuter ou manifester.
- ✓ La liberté politique donne le droit de voter et d'être éligible. Elle permet aux citoyens de participer aux décisions politiques (en élisant des élus qui les représentent). En France, tous les hommes ont le droit de vote depuis 1848 et les femmes depuis 1944.

LIBERTÉS : RÉSUMÉ DU CHAPITRE II.

La liberté ne donne pas le droit de faire tout ce que l'on veut. Toutes les libertés ont des limites de deux types : le respect des autres et le respect de la Loi.

Souvent les deux font la paire. Par exemple, la liberté de circulation ne signifie pas que l'on peut faire n'importe quoi. Il faut respecter le Code de la route. De plus, à l'échelle mondiale, la liberté de circuler est limitée car certains états n'acceptent pas qu'un étranger entre dans leur pays sans autorisation. Toutefois, le respect des Droits de l'Homme s'impose parfois.

Ensuite, la Loi punit les délits tels que les propos discriminatoires racistes ou sexistes ou la xénophobie.

Donc être libre ne donne pas le droit de tout faire ! Être libre signifie avoir des droits mais aussi des devoirs tels que le respect des autres et de la Loi.

RÉSUMÉ : L'IMPORTANCE DES MÉDIAS

Les principaux medias sont la presse écrite et télé, la radio et internet. Les medias sont libres. Ce droit est important car il permet à tous les citoyens d'être informés et d'avoir une opinion. Les informations sont collectées par des agences de presse puis diffusées par les medias.

Dans certains états, la liberté des médias n'existe pas. Les médias sont censurés.

Medias : tout ce qui permet de diffuser une information.

Censure : interdiction ou limitation d'informations.

RÉSUMÉ ; LES LIMITES DE LA LIBERTÉ D'INFORMER :

La liberté d'informer ne permet pas aux médias de faire ce qu'ils veulent. Ils n'ont par exemple pas le droit d'influencer, de tromper le public ou de ne pas respecter la vie privée. Les médias doivent donc respecter des règles.

Il est très important de rester vigilant.